



M. Thierry GUIMBAUD
Directeur Général
Voies Navigables de France

Objet : Prévavis de grève pour la journée du 19 mars 2019 ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous informons que la CFDT-VNF dépose un prévavis de grève pour la journée du 19 mars 2019 ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés. L'objet de cette journée de grève porte sur :

- L'arrêt de la « dé-navigation » et de la suppression des effectifs conduisant à la mise en œuvre d'un plan social ;
- La suppression des commissions locales indemnitaires ajoutant de l'opacité sur l'usage des enveloppes indemnitaires ;
- La non réponse de la direction suite à notre revendication de maintenir l'enveloppe promotion pour les OPA au moins au même niveau qu'en 2013 ;
- La non réponse de la direction générale sur la mise en place d'une prime pour l'ensemble du personnel tel que cela a pu être mis en œuvre sur le secteur privé et dans certains établissements publics ;
- L'absence d'avancée et d'engagement sur le déplaçonnement de la PTETE à hauteur des DIR soit 6500€ et une revalorisation de la PTETE pour les grades C1 / C2 / C3 ;
- L'absence d'un début de négociation portant sur l'instruction complémentaire définissant les modalités de révisions de l'IFSE à compter du 1^{er} janvier 2020 avec l'instauration d'une révision annuelle ;
- L'absence de fixation d'une enveloppe CIA significative pour l'année 2019 ;
- L'absence d'ouverture de négociation pour les titres restaurant et la mise en place d'un accord d'intéressement pour les personnels de statut public ;
- L'absence d'instauration de règles transparentes pour les consultations d'instances et de concertations des personnels dans le cadre des réorganisations ;
- L'absence de visibilité sur le devenir du CTU Privé et la Formation De Droit Privé (FDDP) suite au projet de loi de la transformation de la fonction publique ;
- L'absence d'engagement sur la neutralisation du remboursement partiel de la subvention de la FDDP 2018 sur le budget 2019 suite à l'arrêt des recrutements des CDD de droit privé ;
- L'absence d'engagement d'un cadrage salarial significatif pour la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2019.

La CFDT-VNF reste disponible pour tout échange constructif permettant d'aboutir à une sortie positive.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFDT-VNF
Le Secrétaire général et
Délégué syndical
Rudy DELEURENCE